

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
3 – 2024 / N°4**

**SEANCE du 11 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0  
Date de la convocation : 28.03.2024

**L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, VIAL Anne- Claire, MANENT Corinne.**

Absents excusés : MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle  
LASSAGNE Cécile, REBOUL Grégory

**Objet : Location du barnum aux associations extérieures à la commune**

Le bureau propose de fixer un tarif de location du barnum pour les associations extérieures des villages voisins.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE** de fixer le tarif de la location du barnum pour les associations extérieures à la commune à :
- 100 € pour le week-end
- 500 € de caution

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
A St Gervais sur Roubion, le 15.04.2024

Le Maire  
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 15.04.2024  
Et de la réception en Préfecture le 15.04.2024

Le Maire